



**ASSOCIATION SPORTIVE DES TIREURS MONTALBANAIS**  
**1900 Chemin de Tauge - le Ramier**  
**82000 MONTAUBAN**



## MODALITES D'ADHESION 2018-2019

**Avant toute adhésion, une séance de "tir découverte" doit être effectuée avec un initiateur.**

**Nota : A l'adhésion une période de trois mois à l'air comprimée est exigée.**

### Carte club

- § Présenter une attestation de domicile (Loyer, Télécom, EDF) pour photocopie.
- § Présenter une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport) pour photocopie.
- § Fournir un certificat médical attestant que l'intéressé peut exercer le tir sportif
- § Verser une cotisation d'un montant de 110 Euros ( 90 euros + 20 euros de droit d'entrée qui couvre la période du 1/09/ Année N au 31/08/ Année N+1)
- Cette carte permet au titulaire d'exercer le tir sportif de loisir.

### Carte club 2° club

- § Présenter une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport) pour photocopie.
- § Présenter sa licence FFT validée par un médecin.
- § Verser une cotisation d'un montant de 90 euros qui couvre la période du 1/09/ Année N au 31/08/ Année N+1)
- Cette carte permet au titulaire d'un autre club d'exercer des séances de tir dans notre club.

### Licence FFT

- § Fournir une photo d'identité.
- § Présenter une attestation de domicile (Loyer, Télécom, EDF) pour photocopie.
- § Présenter une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport) pour photocopie.
- § Fournir un certificat médical attestant que l'intéressé peut exercer le tir sportif
- § Verser une cotisation d'un montant de 180 Euros ( 150 eus + 20 euros de droit d'entrée + 10 euros pour le carnet de tir qui couvre la période du 1/09/ Année N au 31/08/ Année N+1)
- Cette licence permet au titulaire d'exercer le tir sportif de loisir et de compétition.

Elle lui permet, au terme de 6 mois d'adhésion, s'il le désire, d'obtenir un Avis Favorable, sous réserve d'avoir participé aux séances de tir contrôlé justifiées par les visas contenus dans le carnet de tir (3 Tirs espacés chacun de 2 mois) et d'avoir obtenu le contrôle des connaissances.

Cet Avis Favorable est nécessaire au dossier pour solliciter auprès des autorités compétentes la délivrance d'une autorisation de détention d'une arme à titre sportif.

### Licence FFT Jeune (- de 21 ans)

- § Fournir une photo d'identité.
- § Présenter une attestation de domicile (Loyer, Télécom, EDF) pour photocopie.
- § Présenter une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport) pour photocopie.
- § Fournir un certificat médical attestant que l'intéressé peut exercer le tir sportif
- § Verser une cotisation d'un montant de 70 Euros
- § Fournir autorisation parentale sur papier libre.
- La licence couvre la période du 1/09/ Année N au 31/08/ de l'Année N+1
- Cette licence permet au titulaire d'accéder à sa demande à l'école de tir.

**N.B. L'adhésion deviendra définitive qu'après agrément par les membres du comité directeur.**

**Le Président**

**Patrice DANDINE**